



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE LUNDI 3 FÉVRIER 2020

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue au Pavillon de la biodiversité le lundi 3 février 2020 à 18h30, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un employé d'une entreprise privée de messagerie, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Mario Arsenault, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Mario Arsenault.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale et Me Sophie Laflamme, greffière sont présentes.

044-02-20

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1643-20

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 21 janvier 2020, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 21 janvier 2020, dépôt du projet de règlement a été effectué par un membre du Conseil;

CONSIDÉRANT que l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, son mode de financement, de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix par la greffière et qu'aucun changement n'a été apporté entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias APPUYÉE de madame Johanne Di Cesare ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement numéro 1643-20 décrétant des dépenses en immobilisation (acquisition de logiciels et d'équipements informatiques) et un emprunt de 525 000 \$ à ces fins, tel que soumis à la présente séance.



No de résolution
ou annotation

045-02-20

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE
L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES – DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE HÉRITAGE
ROUSSILLON PHASE V

CONSIDÉRANT que le projet de développement domiciliaire Héritage Roussillon, phase 5 est situé dans le prolongement de la rue Renoir et comportera 94 unités d'habitation composées principalement d'habitations unifamiliale, isolées, jumelées et en rangée;

CONSIDÉRANT que la demande, qui sera déposée par la firme du promoteur, vise à permettre le prolongement des infrastructures dans cette nouvelle phase de développement et que la Division du Génie se prononce favorablement à la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT que ladite firme prévoit déposer au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) une demande de certificat d'autorisation (selon l'article 32) dans le cadre de ce projet.

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron APPUYÉ de madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville de Saint-Constant ne s'objecte pas à la délivrance de la demande d'autorisation, selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, du MDDELCC, pour les travaux d'infrastructures du Développement Héritage Roussillon phase 5;

Que la Ville de Saint-Constant s'engage à prendre possession des infrastructures une fois les ouvrages terminés et que le consultant produira au MDDELCC (après autorisation de la Ville) une attestation quant à leur conformité;

Que la Ville s'engage à entretenir les ouvrages sous sa responsabilité selon les pratiques optimales des eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien de ces ouvrages.

046-02-20

COMITÉS DE LA VILLE

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de madame Johanne Di Cesare ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De modifier un nom, de modifier certaines compositions et de nommer des membres citoyens et les membres du Conseil municipal sur les divers Comités consultatifs ou interne de la Ville de Saint-Constant pour une période d'un an soit, jusqu'au 31 décembre 2020 (sauf exception), et ce, tel qu'indiqué ci-dessous.



No de résolution
ou annotation

Comité consultatif relatif aux aînés

Le Comité sera composé de deux membres du Conseil et de 9 membres citoyens.

Comité consultatif sur l'accessibilité universelle

Membres du Conseil :

- Monsieur Mario Perron, président;
- Monsieur Gilles Lapierre, vice-président.

Comité consultatif de l'agriculture

Membres du Conseil :

- Madame Chantale Boudrias, présidente;
- Monsieur André Camirand, vice-président.

Comité consultatif sur les finances et l'administration générale

Membres du Conseil :

- Monsieur André Camirand, président;
- Madame Chantale Boudrias, vice-présidente.

Comité consultatif sur les infrastructures, le développement et l'aménagement du territoire

Membres du Conseil :

- Monsieur David Lemelin, président;
- Monsieur Sylvain Cazes, vice-président.

Le Comité sera composé de deux membres du Conseil et de 11 membres citoyens.

Comité consultatif des communications et des technologies de l'information

Membres du Conseil :

- Madame Chantale Boudrias, présidente;
- Monsieur Mario Perron, vice-président.



No de résolution
ou annotation

Comité consultatif des loisirs, reconnaissance et soutien

Membres du Conseil :

- Madame Johanne Di Cesare, présidente;
- Monsieur Gilles Lapierre, vice-président.

Le Comité sera composé de deux membres du Conseil et de 11 membres citoyens.

Membre citoyen :

- Madame Isabelle Bertrand.

Comité d'études des demandes de permis de démolition

Membres du Conseil :

- Monsieur André Camirand, président;
- Monsieur Sylvain Cazes, vice-président.
- Monsieur Mario Perron.

et ce, jusqu'au 2 février 2022.

Comité consultatif sur l'environnement

Membres du Conseil :

- Monsieur David Lemelin, président;
- Monsieur André Camirand, vice-président.

Conseil Local du patrimoine

Membres du Conseil :

- Monsieur Sylvain Cazes, président;
- Monsieur David Lemelin, vice-président.

et ce, jusqu'au 2 février 2022.

Comité consultatif sur la mobilité durable

Membres du Conseil :

- Monsieur Gilles Lapierre, président;
- Monsieur David Lemelin, vice-président.



No de résolution
ou annotation

Comité consultatif du Marché de Noël

Membres du Conseil :

- Madame Johanne Di Cesare, présidente;
- Madame Chantale Boudrias, vice-président.

Membres citoyens :

- Madame Denise Poirier Rivard.
- Madame Diane Beauvais.
- Madame Céline Bilodeau.

Comité de liaison avec la Régie des opérations policières

Membres du Conseil :

- Monsieur Mario Perron.
- Monsieur Sylvain Cazes.

Comité interne SPA²

Membres du Conseil :

- Madame Johanne Di Cesare, présidente;
- Monsieur Sylvain Cazes, vice-président.

Comité interne sur les ressources humaines

Membres du Conseil :

- Madame Chantale Boudrias, présidente;
- Monsieur André Camirand, vice-président.

Comité interne sur les services techniques

Membres du Conseil :

- Monsieur Sylvain Cazes, président;
- Monsieur Mario Perron., vice-président.

Comité intégration des nouveaux citoyens

Membres du Conseil :

- Madame Johanne Di Cesare, présidente;
- Monsieur Gilles Lapierre, vice-président.



No de résolution
ou annotation

Les présentes nominations de chacun des membres du Conseil sur les divers comités demeurent cependant conditionnelles à ce que ces derniers conservent leur poste au sein du Conseil municipal.

047-02-20

POSITION DE LA VILLE - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT le déroulement des échanges durant les rencontres tenues à la Régie intermunicipale de police Roussillon (RIPR) depuis l'adoption de la résolution numéro 153-03-19 le 28 mars 2019 entérinant le non-renouvellement de l'entente avec la Régie intermunicipale de police Roussillon par la Ville de Saint-Constant;

CONSIDÉRANT la mésentente qui perdure concernant le modèle d'affaires proposé par la RIPR et concernant la contribution des plus grandes villes encore considérée comme étant insuffisante par les plus petites villes prenant part à ladite entente;

CONSIDÉRANT la mise en place d'un Comité aviseur en juin 2019 pour trouver des solutions et dénouer la présente impasse;

CONSIDÉRANT les recommandations prononcées par ce même comité aviseur proposant, entre autres, certains nouveaux critères de quote-part et en délaissant certains autres;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant n'est pas en accord avec la totalité des recommandations du rapport notamment en ce qui concerne la modulation des quotes-parts assorties aux hausses suivantes pour les 3 plus gros partenaires de la RIPR :

	Saint-Constant	La Prairie	Candiac
Quote-part contestée	5 733 517 \$	5 532 776 \$	4 656 822 \$
Recommandation	5 872 660 \$	5 661 531 \$	4 852 985 \$
Écart annuel	+139 143 \$	+128 755 \$	+196 164 \$

aux baisses suivantes pour les 3 plus petits partenaires de la RIPR :

	Delson	Saint-Philippe	Saint-Mathieu
Quote-part contestée	2 224 465 \$	1 393 133 \$	484 584 \$
Recommandation	1 834 350 \$	1 321 039 \$	468 748 \$
Écart annuel	- 390 115 \$	- 72 094 \$	- 15 837 \$

et à la variation suivante pour le partenaire médian prenant part à la RIPR :

	Sainte-Catherine
Quote-part contestée	3 653 823 \$
Recommandation	3 667 807 \$
Écart annuel	+ 13 984 \$

CONSIDÉRANT que le Comité aviseur ne tient pas suffisamment compte des caractéristiques hétéroclites de chaque ville prenant part à la RIPR (ex. ville industrielle versus ville dortoire, ville de jeunes familles versus ville plus âgée, indice de défavorisation sociale et matérielle versus indice de richesse, flux de circulation locale vs flux de circulation en transit, etc.)



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT l'analyse de faisabilité effectuée par la Ville de Saint-Constant relativement à la mise sur pied d'un corps de police autonome de niveau 2 dans le cadre du mandat d'accompagnement donné à monsieur Serge Barbeau, ex-directeur général de la Sûreté du Québec et consultant en sécurité publique confirmant des économies importantes de quelques millions de dollars sur une période de dix (10) ans pour la Ville de Saint-Constant;

CONSIDÉRANT le déroulement des consultations publiques prévues en vertu de la Loi sur la Police tenues le 7 et le 16 mai dernier dans ce dossier;

CONSIDÉRANT l'absence de consensus, le choc de visions et le choc de valeurs qui perdure malgré l'intervention d'un Comité aviseur qui prononça une série de recommandations quant à : l'uniformisation de la réglementation municipale; la possibilité pour une municipalité de recourir à des services à la carte; la révision de la formule de financement via une formule 40 % population, 20 % RFU, 20 % moyenne du nombre de crimes et 20 % moyenne du nombre de cartes d'appel; l'alternance de la présidence; le recours à l'impartition; la mise en place de comités de travail avec les villes;

CONSIDÉRANT une nouvelle analyse de faisabilité effectuée en parallèle par la Ville de Candiac et la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) relativement à la mise sur pied d'un corps de police intermunicipal de niveau 2 en collaboration avec la Ville de Saint-Constant qui se révèle être la meilleure option puisqu'elle permettrait aux deux villes de s'unir pour offrir à leur population un service de police plus efficace à moindre coût, permettant des économies de plus de neuf (9) millions de dollars à la Ville de Saint-Constant sur une période de dix (10) ans;

CONSIDÉRANT qu'il soit plus avantageux pour la Ville de Saint-Constant de se munir d'un service de police autonome que de se maintenir au sein de la RIPR et qu'il se révèle encore plus avantageux pour la Ville de Saint-Constant de s'associer avec la Ville de Candiac dans la mise sur pied d'un nouveau service de police;

CONSIDÉRANT que les économies générées par un tel regroupement favoriseraient aussi la mise en place d'une police de proximité davantage orientée vers la sensibilisation et la prévention que vers la répression, tel que souhaité par la mise en place d'un service de police autonome;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 038-01-20 adoptée le 21 janvier 2020 rejetant le projet d'entente formulé par le Comité aviseur de la RIPR;

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron APPUYÉ de monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De réitérer le non-renouvellement de l'adhésion de Saint-Constant à l'entente intermunicipale relative au maintien de la RIPR.

De transmettre au Ministère de la Sécurité publique (MSP) les documents inhérents aux deux consultations publiques tenues les 7 et 16 mai dernier ainsi que le plan d'affaires ayant mené à la tenue desdites consultations.



No de résolution
ou annotation

De demander au MSP d'approuver la demande de création d'un service de police intermunicipal avec la Ville de Candiac.

D'entreprendre la préparation du Plan d'organisation policière à présenter au MSP pour l'obtention de l'autorisation ministérielle autorisant la création d'un service de police intermunicipale avec la Ville de Candiac, pour la négociation des modalités de partage des actifs et du passif, de transfert de la main-d'œuvre policière et civile s'il y a lieu et pour la négociation d'ententes pour les services à impartir (911, télécommunications, etc.).

De demander au MSP une rencontre avec la Ministre ou un de ses représentants ainsi qu'avec la Ville de Candiac afin de déposer le plan d'Affaires commun des deux villes visant à former le nouveau service de police.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la directrice adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est par la suite procédé à une période de questions.


Jean-Claude Boyer, maire


Me Sophie Laflamme, greffière